

**EXAMEN D'ACCÈS AU C.R.F.P.A.****SESSION 2014****DROIT DES OBLIGATIONS****Résoudre le cas pratique suivant au regard des règles du droit des obligations :**

Cette année, M. Martin a décidé de partir en vacances à l'île d'Oléron avec sa femme Catherine, et leur fils Louis, âgé de 12 ans. Après une année très éprouvante, il pensait enfin pouvoir recharger les batteries. Malheureusement, tout ne s'est pas vraiment passé comme prévu. Alors qu'il tente de se détendre au bar de la plage, avec un bon cocktail dans un verre orné d'un petit parasol, le barman attire votre attention : il vous présente M. Martin, auquel il précise que vous êtes un étudiant en droit émérite, et bientôt avocat. Assez fier, vous le laissez faire de vous un portrait plutôt flatteur, qui conduit M. Martin à vous offrir un verre afin de discuter de choses juridiques. En réalité, il cherche vos conseils, car ses ennuis s'accumulent.

Il faut dire que les vacances ont très mal commencé. Dès le premier jour, Louis, heureux de retrouver le grand air, a décidé d'aller faire une balade en rollers. Alors qu'il se promenait sur une voie réservée à cet effet, il a heurté le petit Steven, qui arrivait à contresens en vélo. Louis est indemne, mais le petit Steven n'a pas cette chance : il s'est retrouvé à terre et blessé et a dû être conduit à l'hôpital par les pompiers. Verdict : double fracture de la jambe. Bref, ses vacances sont gâchées et celles de ses parents par la même occasion. Les parents de Steven, très affectés par l'accident de leur enfant, tiennent Louis pour responsable de ce qui est arrivé et ont déjà prévenu M. Martin qu'ils n'en resteraient pas là. M. Martin considère que c'est bien la meilleure ! C'est quand même Steven qui a emprunté une voie à contresens, alors que son propre fils, Louis, avait parfaitement respecté la signalisation. Il vous regarde, en semblant rechercher votre approbation.

Les déboires de M. Martin ne s'arrêtent pas là. En réalité, s'il a emmené toute sa petite famille en vacances, c'est parce que ses affaires étaient florissantes. Mais en une journée, tout s'est écroulé. A la tête d'une société de transports, M. Martin pensait avoir enfin décroché le contrat qui lui permettrait de vivre très confortablement ces prochaines années. En effet, il négociait depuis plusieurs mois avec la société Vins à domicile, qui entend fournir à ses clients de grands crus à domicile dans la journée même de leur commande, pour devenir son transporteur exclusif. Les négociations avaient été denses, s'étaient étalées sur plusieurs mois, obligeant d'ailleurs M. Martin à décliner une proposition d'une société concurrente, Vins tout de suite, pour conserver suffisamment de camions disponibles pour ce nouveau contrat qu'il espérait rapidement conclure. A son départ en vacances, les parties s'étaient pratiquement mises d'accord sur tout à quelques points de détail près, si bien que M. Martin pensait que l'affaire était acquise. Mais ce matin, c'est la catastrophe : le directeur juridique de la société Vins

à domicile l'a appelé pour lui dire qu'ils avaient finalement décidé de ne pas conclure le contrat avec lui ! M. Martin est désespéré : il a déjà engagé tellement de frais pour obtenir ce contrat, et ne comprend pas du tout le retournement de Vins à domicile. Il en arrive à être persuadé qu'ils n'ont jamais eu l'intention de conclure avec sa société mais voulaient simplement l'empêcher de conclure avec Vins tout de suite.

En plus, les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules, il vient d'apprendre que l'un de ses camions est tombé en panne sur l'autoroute, et ne pourra livrer à temps l'un de ses clients dans l'est de la France. Ce dernier, qui tient une boutique de vêtements pour femmes, est furieux : il espérait pouvoir mettre la nouvelle collection en vitrine pour l'inauguration de sa nouvelle boutique qui a lieu ce soir. La fête est gâchée, et il en tient M. Martin pour responsable. Le juriste de M. Martin lui dit de ne pas trop s'inquiéter, parce qu'il a eu l'idée d'insérer dans tous les contrats de la société une clause selon laquelle « en cas de retard dans la livraison, le transporteur s'engage à rembourser, à titre de dommages-intérêts, le prix du transport, sans que le client ne puisse lui demander des dommages-intérêts au-delà du remboursement du prix ». M. Martin ne comprend rien au langage des juristes. Désespéré, il se tourne vers vous.

Il faut dire que ce n'est pas Mme Martin qui va redorer les finances du couple. Jusqu'à présent, elle assistait M. Martin dans son travail en s'occupant de sa comptabilité. Mais Catherine, lassée du monde des chiffres, rêvait de lancer son propre commerce de produits esthétiques. Aussi, lorsqu'elle a su que la société Beauté magique abandonnait le local qu'elle occupait dans le centre commercial à deux pas de chez elle, elle y a vu une sacrée aubaine. Elle allait enfin pouvoir ouvrir la boutique de ses rêves, et sans aucune concurrence puisqu'avec le départ de Beauté magique, elle tiendrait le seul magasin de produits esthétiques de tout le centre commercial. La propriétaire de la boutique, consciente de la valeur qu'avait pour Madame Martin cette absence de concurrence, en a certes profité pour faire monter les prix, mais elles se sont finalement mises d'accord pour conclure un bail commercial.

Quelques mois plus tard, c'est la catastrophe ! Alors même qu'elle inaugurerait en grandes pompes sa nouvelle boutique, elle a appris que Beauté magique allait rouvrir un magasin trois fois plus grand dans la même galerie commerciale en face du sien !

Mme Martin est désespérée. Comment va-t-elle bien pouvoir attirer la clientèle avec un tel concurrent ! Vu le loyer qu'elle a consenti à payer alors qu'elle croyait qu'elle ne subirait aucune concurrence, son affaire ne sera jamais rentable. Le mieux, selon elle, serait de se sortir de ce bail commercial. Après tout, chacun peut se tromper. Mais la propriétaire, qu'elle a contacté en panique, ne l'entend pas de cette oreille : selon elle, le contrat est parfaitement valable. Après tout, elle ne s'était jamais engagée à ce qu'aucune boutique ne lui fasse concurrence dans le centre commercial, et d'ailleurs elle n'aurait pas pu s'engager en ce sens, car elle n'était pas la propriétaire de la boutique d'en face. Elle n'est quand même pas responsable de ce que Madame Martin a pu croire ! Madame Martin, elle, a le sentiment de s'être fait avoir. Trop fière pour demander conseil, elle prétend qu'elle va se débrouiller pour trouver une solution, mais son mari, inquiet pour les finances du couple, s'est empressé de vous raconter l'histoire de sa femme pour vous demander ce qu'elle pouvait bien faire.

Votre apéritif a désormais tourné à la consultation juridique. Il vous faut livrer de précieux conseils à M. Martin, en prenant le temps de lui exposer clairement les questions que ses propres problèmes mais aussi ceux de sa femme et de son fils soulèvent, les manières de raisonner et de résoudre les problèmes, en n'oubliant pas de lui rappeler les règles de droit et les décisions de jurisprudence pertinentes, pour qu'il comprenne l'ensemble.